

averti; la chevalière introductrice se remettra à son rang, et la grande maîtresse, en appelant le récipiendaire par son nom, demandera : *Est-il venu?* Tous répondront par un battement de mains de quatre coups seulement; le consentement de l'assemblée ainsi donné, la grande maîtresse fera les questions suivantes au récipiendaire :

1^{re}. — Vous êtes-vous jamais opposé aux plaisirs des autres ?

2^e — Les avez-vous troublés ?

3^e. — Si vous l'avez fait, promettez-vous de ne plus le faire et d'en procurer désormais dans la société ?

Si le récipiendaire paraît, par ses réponses, disposé à être sociable, on le recevra; s'il ne le paraît pas, il sera renvoyé comme il est venu, les yeux bandés.

FORMULE DU SERMENT.

Si le récipiendaire a répondu au gré de l'assemblée, la grande maîtresse ou la chevalière qui la représentera, si elle est absente, exigera que le prosélyte, à genoux et toujours les yeux bandés, s'engage de la manière suivante au secret et à l'observation de l'*Ordre*; elle articulera lentement tous les mots de la promesse et le récipiendaire les prononcera distinctement après elle : « Je
« promets par ce moment même, par celui qui va faire
« mon bonheur en m'agrégeant à la Société des frères et
« sœurs, ici présents et de ceux même qui sont absents,
» de ne leur jamais nuire en quoi que ce soit, et même
« de rechercher toutes les occasions où je pourray leur
» être utile, de leur rendre tous les services qui dépen-
« dront de moy; d'entretenir l'union, la paix, la joie, la
» douce liberté soumise à la décence, entre tous les frè-
« res et sœurs, de garder un secret inviolable sur tout ce
« qui concerne l'Ordre très-auguste, très-respectable,